



FORMATION MANIPULATION DES EXTINCTEURS

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	✓ Être capable d'utiliser les moyens de première intervention mis à disposition pour lutter contre un début d'incendie.
PUBLIC CONCERNE	✓ Tout public
PRE-REQUIS	Aucun
MODALITES D'ORGANISATION : EFFECTIF DUREE DE LA FORMATION DELAI D'ACCES	Effectif : Groupe de 10 participants Durée : 1 heure par groupe / soit 7 groupes par jour Délai d'accès : 24 heures minimum
LIEU DE FORMATION	MAGER PRO Ou Chez le client
MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES	✓ Exercices sur générateur de flammes
PROFIL DU/DES FORMATEUR(S)	Tous nos formateurs maîtrisent les méthodes pédagogiques, techniques et outils nécessaires aux formations. Le formateur est désigné en fonction des plannings.
MOYENS TECHNIQUES	✓ Site d'évolution (intérieur ou extérieur)
MODALITES D'EVALUATION	Une attestation sera délivrée à toute personne qui aura suivi la formation d'une façon active et participative.
TARIF	Nous consulter
ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES	Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation, sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.
CONTACT	✓ Service administratif : 03.25.73.58.85

**CONTENU DE LA
FORMATION****Théorie autour du feu****Le feu :**

- Qu'est-ce que l'incendie ?
- Causes et effets de l'incendie

Les moyens :

- Les moyens et procédés d'extinction
- Les extincteurs (définition, comparaison)
- Le matériel d'extinction

Pratique

- Manipulation des différents types d'extincteurs (CO², poudres et eau pulvérisée) sur générateur de flamme
- Ensemble des moyens logistiques mis à disposition (extincteurs de tous types et bac à feu)
- Utilisation d'un bac à feu respectant l'environnement

Observations

- Les exercices pratiques se déroulent sous la responsabilité du client
- Le client est tenu de nous indiquer les conditions particulières avant la mise en place de la formation
- Le formateur doit avoir pris connaissance des conditions particulières (Eviter les risques de propagation à un incendie)
- La réalisation d'un feu est soumise à autorisation dans certains lieux et pendant certaines périodes de l'année